

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, et le 6 juillet le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD Stéphanie ; BETTON Jean-Claude ; BRESSON Claudine ; CAYLA Valérie ; COUMANS Marie-France ; DAUDE Vincent ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony ; MASSE Samuel ; MATHERON Elisabeth ; MATHERON Françoise ; PEYRIERE Lionel ; RONDOT Philippe ; SCHREVEL Michèle ;

Excusé représenté :

Secrétaire de séance : BRESSON Claudine

Ordre du jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 30/05/2022**
- 3. Démission Yoann Truwant**
- 4. Affaires financières**
 - a) Restauration scolaire : Tarification et règlement
 - b) Location salles : Tarification et règlements
 - c) Budget école : 50€/enfant
 - d) Passage à la comptabilité M57 au 01/01/2023
 - e) DM n°1
 - f) Amendes pour divagation animaux domestiques
- 5. Ressources Humaines**
- 6. Convention Territoriale Globale (CAF)**
- 7. Bilan 1^{ère} année Atlas biodiversité**
- 8. Gestion foncière**
- 9. Travaux**
- 10. Urbanisme**
- 11. Archives centenaires**
- 12. Accès véhicules place de la mairie**
- 13. Questions d'actualités**

I. Approbation de l'ordre du jour

Vote contre : 0

Abstention : 0

II. Approbation du compte-rendu du conseil du 30/05/2022

Vote contre : 0

Abstention : 0

III. Démission Yoann Truwant :

Mme la Maire rappelle au conseil que M Yoann Truwant lui a fait parvenir sa démission pour raisons professionnelles, le 30 mai 2022. La réception de ce courrier a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste du tableau du conseil municipal après le dernier élu (article L270 du code électoral).

Monsieur Samuel Masse, ayant confirmé son acceptation, est donc conseiller municipal depuis ce jour, et il est installé dans ses fonctions. Il sera chargé plus particulièrement des sujets liés à l'agriculture.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et adressé à M. Le Préfet.

IV. Affaires financières :

a) Restauration scolaire :

• Tarification :

Madame la Maire expose au Conseil qu'afin de pallier l'augmentation du coût des matières premières, le traiteur augmentera le prix du repas/enfant A/C du 01/09/2022.

Elle indique que la collectivité ne pourra pas supporter seule cette augmentation et soumet à l'approbation du Conseil, la grille tarifaire suivante proposée par la commission scolaire.

Quotient Familial	Tarif repas/enfant	Tarif repas secours	Tarif repas/adulte
Tarif 1 QF ≤ 750 €	1,00 €	6,00 €	6,00 €
Tarif 2 QF de 751 à 900€	3,60 €	6,00 €	6,00 €
Tarif 3 QF de 901 à 1250€	4,10 €	6,00 €	6,00 €
Tarif 4 QF de 1251 à 2500€	4,60 € ^①	6,00 €	6,00 €
Tarif 5 QF de 2501 à 4000€	5,05 €	6,00 €	6,00 €
Tarif 6 QF > 4001€	5,60 €	6,00 €	6,00 €

① Tarification spécifique Aide Sociale à l'Enfance (enfants places en accueil familial)

Vote contre : 0

Abstention : 0

• Règlement :

Mme la Maire soumet au Conseil le nouveau règlement du service de cantine tel qu'annexé au compte rendu.

Vote contre : 0

Abstention : 0

b) Location salles : Tarification et règlements

Pour rappel, les tarifs votés le 09/12/2019 :

	Le Chai	Foyer communal	Salle associations	Atelier Médiat	Temple	Salle Paroissiale	Salle des vestiaires
Particulier contribuable du village							
Fête familiale-privée	500 €	100 €	Non louée	Non loué	Non loué	Non louée	Non louée
Exposition artistique ou artisanale	Non loué	100 €	50 €	50 €	50 €	Non louée	Non louée
Entreprises/particulier du village - Mission pro à intérêt communal							
Formations professionnelles non lucratives		100€/journée	50€/journée	10€/heure ou 50€/demi-journée ou 100€/jour	Non loué	Non louée	Non louée
Formations professionnelles rémunérées ou manifestation payante	Non loué						
Particulier, Entreprise, Association extérieurs au village							
Exposition artistique ou artisanale avec vente en entrée libre	Non loué	150 €	100 €	100 €	Non loué	Non louée	Non louée
Fête familiale privée, stage, formation payante, manifestation avec participation financière	Non loué	500 €	200 €	300 €	Non loué	Non louée	Non louée

Madame La Maire propose au Conseil municipal d'actualiser les tarifs de location des salles ci-dessus ainsi que sur les modalités de location de la salle du Chai et des dispositions du règlement présenté :

- le montant des cautions (actuellement 300€ pour le ménage et 700€ pour les dégradations)
- gestion de la vérification du matériel / mobilier
- délai pour restituer les chèques de caution

Evaluation du temps passé par agent pour :

- État des lieux « entrant » : 30mn à 1h
- État des lieux « sortant » : 45mn à 1h
- Vérification du mobilier après chaque location : 1h

Après en avoir débattu, le Conseil municipal propose d'augmenter uniquement le loyer de la salle du Chai à hauteur de 600€ et d'actualiser le tableau comme suit :

	Le Chai	Foyer communal	Salle associations	Atelier Médiat	Temple	Salle Paroissiale	Salle des vestiaires
Particulier contribuable du village							
Fête familiale-privée	600 €	100 €	Non louée	Non loué	Non loué	Non louée	Non louée
Exposition artistique ou artisanale	Non loué	100 €	50 €	50 €	50 €	Non louée	Non louée
Entreprises/particulier du village - Mission pro à intérêt communal							
Formations professionnelles non lucratives				10€/heure ou 50€/demi journée ou 100€/jour			
Formations professionnelles rémunérées ou manifestation payante	Non loué	100€/journée	50€/journée		Non loué	Non louée	Non louée
Particulier, Entreprise, Association extérieurs au village							
Exposition artistique ou artisanale avec vente en entrée libre	Non loué	150 €	100 €	100 €	Non loué	Non louée	Non louée
Fête familiale privée, stage, formation payante, manifestation avec participation financière	Non loué	500 €	200 €	300 €	Non loué	Non louée	Non louée

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter uniquement le loyer de la salle du Chai à hauteur de 600€ et donc de maintenir la grille tarifaire de 2019 pour les autres salles.

c) Budget école : 55€/enfant

Madame la Maire propose au Conseil de voter une augmentation de 5€ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires. La somme totale par enfant sera donc fixée à 55€ pour l'année scolaire 2022-2023.

Vote contre : 0

Abstention : 0

d) Passage à la comptabilité M57 au 01/01/2023 :

Mme la Maire expose au Conseil que la comptabilité nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1^{er} janvier 2024.

Elle précise que reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Elle souligne que le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités, des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits.

Par ailleurs, une souplesse est introduite au niveau fongibilité des crédits :

- Elle consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

A ce jour, les virements de crédit entre les chapitres font l'objet, au préalable, d'une Décision Modificative ; avec la M57, le conseil municipal sera informé à postériori.

Elle propose au Conseil de passer à la M57 au 01/01/2023 suite à l'accord favorable du Trésorier des Matelles.

Vote contre : 0

Abstention : 0

e) DM n°1

Mme la Maire indique que les prévisions inscrites au Budget Primitif 2022 peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors une décision modificative.

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Pour la section de fonctionnement : + 4 800 €

Pour la section d'investissement : + 528 100 €

- En ce qui concerne la section d'investissement, madame la Maire précise qu'un emprunt d'équilibre sera nécessaire au financement total du projet de l'école. Compte tenu du contexte économique actuel, il serait opportun d'anticiper la remontée des taux d'intérêts. Un montant identique est également inscrit en dépenses d'investissement.

Elle propose au Conseil de voter la DM n°1 conformément au tableau détaillé ci-dessous :

PREPARATION - DM N° 1

CONSEIL MUNICIPAL : SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

PROPOSITIONS NOUVELLES ET VIREMENTS DE CREDITS SOUSMIS A DM

1

PAGE

1

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT	
012	6 411	Personnel titulaire : Mise à jour suite à revalorisation des salaires des 2 secrétaires de mairie, prise en charge des heures de ménage par les agents et revalorisation du point d'indice au 1er juillet	9 000,00	
011	6 283	Frais de nettoyage des locaux : Résiliation du contrat	(5 000,00)	
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	800,00	
TOTAL			4 800,00	

RECETTES				
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT	
74	74 121	Dotation de solidarité rurale : mise à jour	1 700,00	
74	74 127	Dotation nationale de péréquation : Mise à jour	1 800,00	
73	7 343	Taxe sur les pylones : mise à jour	1 300,00	
TOTAL			4 800,00	
EQUILIBRE			-	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT
21	2 111	Terrains nus : ACQUISITION SAFER	50 000,00
23	2313	Immobilisation en cours : travaux école	500 000,00
020	020	DEPENSES IMPREVUES	- 21 900,00
	total		528 100,00

RECETTES			
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT
13	1323	Subvention Département : notification ACQ PUECH DES MOURGUES	19 620,00
13	1322	Subvention region - arrêt de bus	7 680,00
16	1641	Emprunt d'équilibre	500 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	800,00
	total		528 100,00
	EQUILIBRE		-

Vote contre : 0

Abstention : 0

f) Amende pour divagation d'animaux domestiques :

Il a été constaté que de nombreuses chèvres divaguaient sur le territoire communal causant de nombreuses nuisances dans les cultures. Cette divagation peut aussi entraîner des accidents de circulation et présenter un danger pour les personnes. La commune prendra les mesures nécessaires pour résoudre ce fléau.

Madame la Maire propose au Conseil de fixer le montant des amendes pour la divagation des animaux domestiques. Elle indique que la bergerie peut servir de lieu d'accueil pour les animaux errants. Elle soumet au Conseil la tarification suivante :

- Amende : 100€/jour/animal
- Frais de gardiennage : 100€/jour/animal
- Frais de nourriture : 20€/jour/animal

Le Conseil approuve la mise en place d'amendes au tarif tel que mentionné, toutefois avant son application, des renseignements complémentaires seront pris auprès des services compétents.

Vote contre : 0

Abstention : 0

V. Ressources humaines :

a) Augmentation nombre d'heures :

Suite à la saisine du Comité Technique en vue d'augmenter, pour les besoins du service le nombre d'heures d'un agent Clothilde Gabriel, avec son accord, Madame La Maire informe le Conseil qu'il convient de créer un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^e classe. Madame la Maire indique que les crédits destinés au financement des dépenses éventuelles afférentes, inscrites au budget de l'exercice considéré sont suffisants.

Vote contre : 0

Abstention : 0

b) Nouvelle organisation :

Afin de pallier le départ en retraite à compter du 1^{er} septembre 2022 de Nadège Pourre, agent à temps non complet (31h30/semaine) et après examen des différents plannings et des besoins recensés, Madame La Maire propose :

- De saisir le Comité Technique afin d'augmenter le temps de travail de Mme MARTINS LUIS Ana-Paula à 35h, actuellement à 31h. L'agent, qui souhaite augmenter son temps de travail, a confirmé être favorable à cette proposition.
- De créer un poste d'adjoint technique de catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 et procéder au recrutement d'un agent Mme ZARIATTI Magali actuellement en contrat de droit public jusqu'au 31/08/2022 (23h)

- D'augmenter à compter du 1^{er} septembre 2022, le nombre d'heures d'un agent contractuel Bernardine Labigne à hauteur de 23h annualisé (actuellement à 16h/s uniquement en période scolaire)

Madame la Maire indique que les crédits destinés au financement des dépenses éventuelles afférentes, inscrites au budget de l'exercice considéré, sont suffisants.

Vote contre : 0

Abstention : 0

c) Job été

La Commune a réceptionné 12 candidatures. Sur les 12, 10 dossiers remplissent les conditions requises énoncées en séance du CM précédent. Une réunion a été fixée au 7 juillet à 18h en Mairie afin de recevoir les 10 jeunes qui se sont portés candidats accompagnés de leurs parents.

VI. Convention territoriale globale

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est signataire avec la CAF de l'Hérault d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période de 2018-2021.

Elle précise que ce contrat étant arrivé à échéance au 31/12/2021, il convient dans le courant de l'année 2022, de poursuivre notre partenariat avec la CAF au travers de la constitution d'une Convention territoriale globale pour la période 2022-2026.

Elle souligne que la signature de cette convention doit intervenir avant le 31/12/2022, pour une durée de 5 ans et que la convention doit intégrer un diagnostic communal et un plan d'action communal.

Elle indique que les CEJ n'ont plus vocation à être renouvelés et qu'ils sont remplacés d'une part par la convention territoriale qui fixe un cadre politique et stratégique à l'échelle d'un territoire et d'autre part par les « bonus financiers CTG » qui correspondent aux financements.

Elle sollicite du Conseil un accord de principe pour continuer le partenariat avec la CAF au travers de la constitution d'une Convention territoriale globale et l'autorisation de signer tout document y afférent.

Vote contre : 0

Abstention : 0

VII. Bilan 1ere année Atlas Biodiversité :

Un bilan 2021-2022 de l'avancement du projet ABC a été transmis à l'Office Français de la Biodiversité.

Ce rapport présente :

- les actions réalisées par les acteurs locaux pour faire connaître la biodiversité communale afin de mieux la protéger.

Des balades découverte de la flore de la garrigue (4) et des oiseaux (2), guidées par des naturalistes spécialistes bénévoles ont réuni une trentaine d'amateurs motivés et curieux.

Une sortie en garrigue a été proposée aux enfants de PS de maternelle.

En mai, la « Journée Nature » a été l'occasion pour les naturalistes, de présenter une exposition « Flore de la Garrigue », et pour les associations et la médiathèque, de proposer des animations, films, ateliers nature, concours photos... Le bureau d'Etudes chargé de l'ABC a présenté son bilan annuel et le « Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon » a animé une conférence puis une déambulation découverte.

- les politiques communales mises en œuvre pour la gestion et préservation des zones sensibles : préemption et achat de zones fragiles à sauvegarder et convention avec le CEN pour gestion d'une zone humide.

- le bilan année 1 des bureaux d'Etudes impliqués : Cabinet Carbonneau pour l'état initial de l'environnement à l'occasion de la révision du PLU et le Cabinet Barbanson chargé de l'ABC.

- un bilan des dépenses 2021-2022

Nature des dépenses sur 2 ans	Montant (€)	Dépenses année 1 2021-2022 (€)	Montant prévu année 2 (€)
Dépenses directes liées au projet			
Charges de personnels	7 050	3525	3525
<i>Dont personnels permanents</i>	7 050	3525	3525
<i>Dont personnels non permanents</i>			
Sous-traitance (prestataires)	37 312	12 334,2	24 977,8
<i>Bureau d'études</i>	30 312	10 609,2	19 702,8
- Conférenciers	4 000	225	3 775
- Prestataires espaces verts	3 000	1 500	1 500
Communication	1 500	500	1 000
- Plateforme internet	1 000	0	500
- Affiches, flyers	500	500	500
Autres	2 000	500	1 500
Achat de matériel animations	2 000	500	1 500
TOTAL	47 862	16 859,2	31 002,8

A noter le faible montant dépensé en 2021-2022 pour l'intervention des conférenciers. Cela s'explique par la nature bénévole des prestations des naturalistes spécialistes.

Cette situation financière favorable nous permettra de mettre en place pour 2022-2023, les animations payantes prévues pour découvrir les plantes invasives, la flore et faune des zones humides récemment acquises par la Commune, faire le bilan final de l'ABC et des actions à mener pour préserver ce patrimoine.

Des ateliers nature sont aussi prévus et nécessiteront d'acheter du matériel.

Une version détaillée du rapport comprenant les CR des balades sera disponible pour tous en mairie.

VIII. Gestion foncière

Madame la Maire informe le Conseil de la signature de l'acte de vente des terrains D'Outreligne.

IX. Travaux

Appartements communaux : Réfection de 2 salles de bain et modification de 3 compteurs d'eau potable. Madame La Maire présente au conseil les 3 devis de l'entreprise qui effectuera les travaux.

Ombrières : Suite à la publication de la MSI sur le site communal, la Mairie a reçu une offre unique émanant d'ombrières d'Occitanie. Elle propose au Conseil de retenir l'offre de la société OMBRIERES D'OCCITANIE pour développer, construire et exploiter les ombrières prévues sur le stade de football et de choisir de percevoir la une soulte d'au moins 50 000€ en loyer du bail emphytéotique qui sera établi avec la dite société pour une durée de 30 ans.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre telle que présentée, avec le versement ' une soulte au moins égale à 50000€. Le conseil autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à cette décision.

X. Urbanisme

Madame la Maire rappelle au Conseil que la commune a lancé une consultation pour la réalisation de 8 logements sociaux à destination des seniors. Deux bailleurs ont soumissionné et les propositions ont été transmises aux élus.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Après examen des 2 offres, le Conseil décide de retenir l'offre de FDI Habitat qui répond le mieux aux critères de la commune (prix, forme urbaine et délai de réalisation).

XI. Archives centenaires

Madame la Maire indique au Conseil que le Code du Patrimoine (article L 212-11 modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 61) prévoit le dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants.

Elle propose au Conseil, dans un souci de bonne conservation des documents, le dépôt aux Archives départementales de l'Hérault des archives centenaires.

Vote contre : 0

Abstention : 0

XII. Accès véhicules place de la mairie :

Madame la maire rappelle au conseil que la place a longtemps été utilisée comme parking. L'aménagement qui a été réalisé en 2013 a organisé cet espace comme un lieu dédié aux festivités, marchés et rencontres. Pour autant, il est possible de continuer à tolérer, avec ou sans condition, comme cela est le cas depuis 2014, le stationnement sur cette place, en dehors des évènements et en attendant qu'un nouveau parking puisse être proposé pour les besoins importants en terme de stationnement du centre du village : riverains sans garages et leurs invités, participants des activités se déroulant au foyer ou au chai, clientèle et patientèle des commerces et services, fidèles des offices religieux, parents d'élèves, club de randonnées...

Madame la maire propose au conseil de continuer à autoriser le stationnement sur la place jusqu'à la réalisation de ce nouvel équipement dans des conditions restant à définir.

Elle rappelle au conseil que suite aux échanges et débats de la commission plénière du 13 juin, une très large majorité d'élus s'est prononcée en faveur d'une utilisation d'au moins une partie de la place pour le stationnement.

Elle propose donc au conseil qu'un groupe d'élus réfléchisse à des adaptations chiffrées, pragmatiques et consensuelles de cette place pour organiser au mieux le stationnement d'un nombre raisonnable de véhicules sur au moins une partie de sa surface. Les projets seront présentés et travaillés à minima, en commission, avant validation en conseil municipal.

Elle demande aux élus volontaires de mettre également en place un règlement d'usage et, des tarifs d'occupation des espaces publics pour répondre aux différentes demandes d'utilisation à des fins commerciales.

XIII. Questions d'actualités

- Le Département propose à la commune d'adhérer à la charte route propre. Le conseil approuve cette proposition.

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Mme Coumans indique que l'agrément pour le service civique est renouvelé.

La séance est levée à : 21h25